



DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BELLE-ÎLE-EN-MER

SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

RAPPORT ANNUEL

*Sur le prix et la qualité du service en application de
la loi n° 95-101 du 2 février 1995, du décret n° 95-635 du 6 mai 1995
et du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000
(Article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales)*

EXERCICE 2010



LES ÉVÈNEMENTS DE L'ANNÉE 2010	4
<u>I. ÉLÉMENTS TECHNIQUES</u>	
1) La collecte des ordures ménagères et la collecte sélective	6
a) La collecte des ordures ménagères	
b) La collecte sélective	
c) La collecte du verre	
d) La collecte des journaux magazines	
2) Lavage et entretien du parc de conteneurs	8
3) La déchèterie	9
a) Les résultats d'exploitation	
b) Le transport des déchets sur le continent	
4) Le traitement des ordures ménagères, ...	10
a) Le traitement des ordures ménagères sur le centre de stockage	
5) ...des emballages et déchets issus de la déchèterie	11
a) Le traitement des emballages	
b) Le traitement du verre	
c) Le traitement des journaux magazines	
d) Le traitement de la ferraille	
e) Le traitement des tout-venants et bois	
f) Le traitement des pneus	
g) Le traitement des filets de pêche	
h) Le traitement des déchets verts	
<u>II. ÉLÉMENTS FINANCIERS</u>	13
1) Charges et recettes du service	
2) Coûts des déchets par flux	
3) La redevance d'enlèvement des ordures ménagères (R.E.O.M.)	
CONCLUSION	16

LA COLLECTIVITÉ

- 5 277 habitants (population totale INSEE 2008)
8 797 habitants (population DGF)
- une île : une contrainte de transport
- 120 hameaux, un réseau routier dense avec une voirie étroite
- 37 compétences dont la collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
- une fluctuation saisonnière conséquente ce qui explique l'importance du service déchets



Les évènements de l'année 2010

1. Sur la déchèterie

La compaction des caissons de cartons

Le compacteur à cartons permet d'optimiser le remplissage des bennes partantes.

Le tonnage moyen d'une benne carton en 2009 est de 2.72 tonnes, en 2010 il est de 1.94 tonne.

Le broyage des déchets verts

Les déchets verts issus de la déchèterie sont broyés sur une plateforme à proximité (889 tonnes) et servent à la réhabilitation des casiers du centre de stockage de Chubiguer. Ils viennent en couverture de ceux-ci.

Ce procédé permet d'éviter des coûts de transports élevés.

La collecte des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et électroniques) et des DMS (Déchets Ménagers Spéciaux)

Qu'est ce que sont les DEEE ?



Gros électroménagers (GEM) (réfrigérateur, congélateur, lave-linge, lave-vaisselle, four, table de cuisson, climatiseur,...)

Petits électroménagers (PEM) (mixeur, cafetière, grille-pain, radiateur, ventilateur, aspirateur, machine à coudre, sèche-cheveux, fer à repasser, rasoir, balance, perceuse, montre, réveil, calculatrice...)

Matériels audiovisuels, informatiques, bureautiques et de télécommunications (téléviseur, magnétoscope, lecteur de DVD, caméscope, chaîne hi-fi, radio, ordinateur, écran, imprimante, scanner, photocopieuse, téléphone fixe et portable, répondeur, MP3, instrument de musique, console et accessoire de jeux vidéo,...)

Qu'est ce que sont les DMS ?

Bidons et emballages souillés
Aérosols
Filtres à huile et gasoil
Résidus de peinture, colle, vernis
Tubes fluorescents et néons
Solvants et produits pétroliers
Produits phytosanitaires

Pourquoi les collecter en déchèterie?



Ces déchets peuvent contenir des substances nocives pour l'homme ou pour l'environnement comme : les fluides frigorigènes des réfrigérateurs, piles, cartes de circuits imprimés, mercure et poudres fluorescentes des ampoules, plomb et poudres électroluminescentes des écrans, mercure, arsenic et cadmium des ordinateurs, etc...

D'où la nécessité de collecter ce type de déchets sans les casser, puis de les démanteler correctement pour récupérer et neutraliser leurs composants toxiques et recycler les matériaux recyclables.

Pour mémoire, les distributeurs ont l'obligation de reprendre les DEEE pour tout achat d'un produit similaire (vous achetez un grille-pain, vous rapportez l'ancien à votre magasin).

Les déchets dangereux ne doivent pas se trouver dans le circuit de la collecte classique, en effet, ils polluent irrémédiablement les cours d'eau, l'air, le sol, la faune et la flore.

2. La confirmation de la REOM comme système de financement

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) est confirmée comme mode de financement du service public d'élimination des déchets.

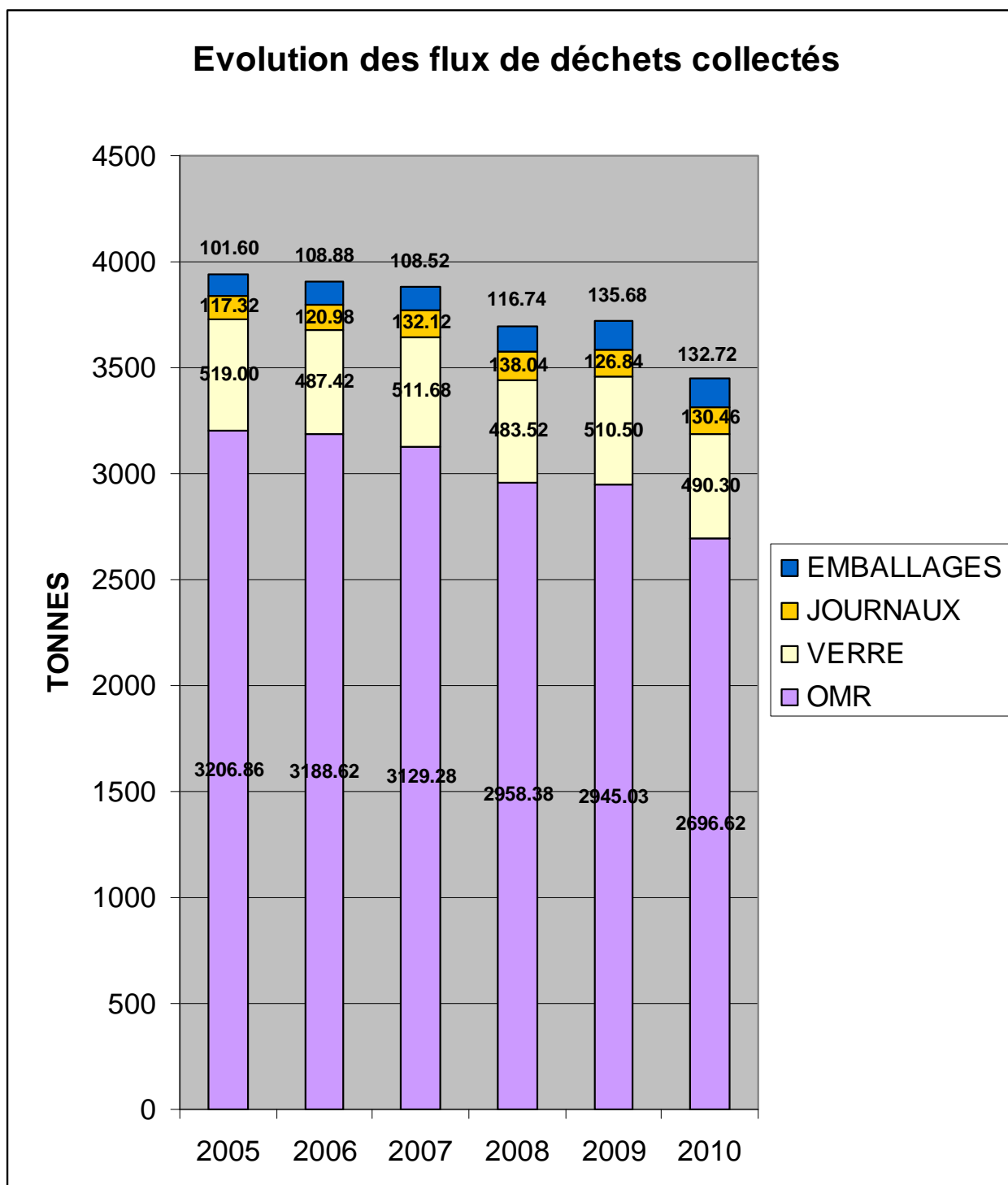
Celle-ci est calculée pour les résidences principales en fonction du nombre d'habitants dans le foyer, et pour les résidences secondaires, suivant un forfait. La REOM est une redevance établie en fonction du service rendu, plus « juste » que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) calculée selon la valeur locative et la surface du logement.

3. Les nouveaux points de collecte sélective

Il s'agit de : parking de la Citadelle (verre), et au village de Kernest (verre).

I. ÉLÉMENTS TECHNIQUES

Évolution 2010 par rapport aux années précédentes



1) La collecte des ordures ménagères



Les résultats d'exploitation

	COLLECTE OMR	EMBALLAGES	VERRE	JOURNAUX - REVUES
TOTAL 2005	3206.86	101.60	519.00	117.32
TOTAL 2006	3188.62	108.88	487.42	120.98
TOTAL 2007	3129.28	108.52	511.68	132.12
TOTAL 2008	2958.38	116.74	483.52	138.04
TOTAL 2009	2945.03	135.68	510.50	126.84
TOTAL 2010	2696.62	133.72	490.30	130.46

a) La collecte des Ordures Ménagères résiduelles (OMR) (soit 805 conteneurs à couvercle vert disséminés dans les bourgs et les hameaux)

2 696,62 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées, soit 248,41 tonnes de moins que sur l'année 2009, ce qui représente une diminution de tonnage de 8,50 %.

En moyenne, chaque habitant a produit 306,54 kg d'OMR en 2010, ces déchets sont enfouis sur l'île à l'I.S.D.N.D. (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) de Chubiguer (population DGF) conformément aux objectifs du plan départemental d'élimination des déchets ménagers.

Pour rappel, chaque habitant produisait 474 kg d'OMR en 2008 et 378 kg en 2009.

b) La collecte des emballages (soit 284 conteneurs à couvercle jaune)

133,72 tonnes d'emballages ménagers ont été collectées et 132,72 tonnes transférées sur le continent soit 1,96 tonnes de moins qu'en 2009. Ce qui représente une baisse de 1,44 %.

c) La collecte du verre (soit 51 colonnes d'apport volontaire)

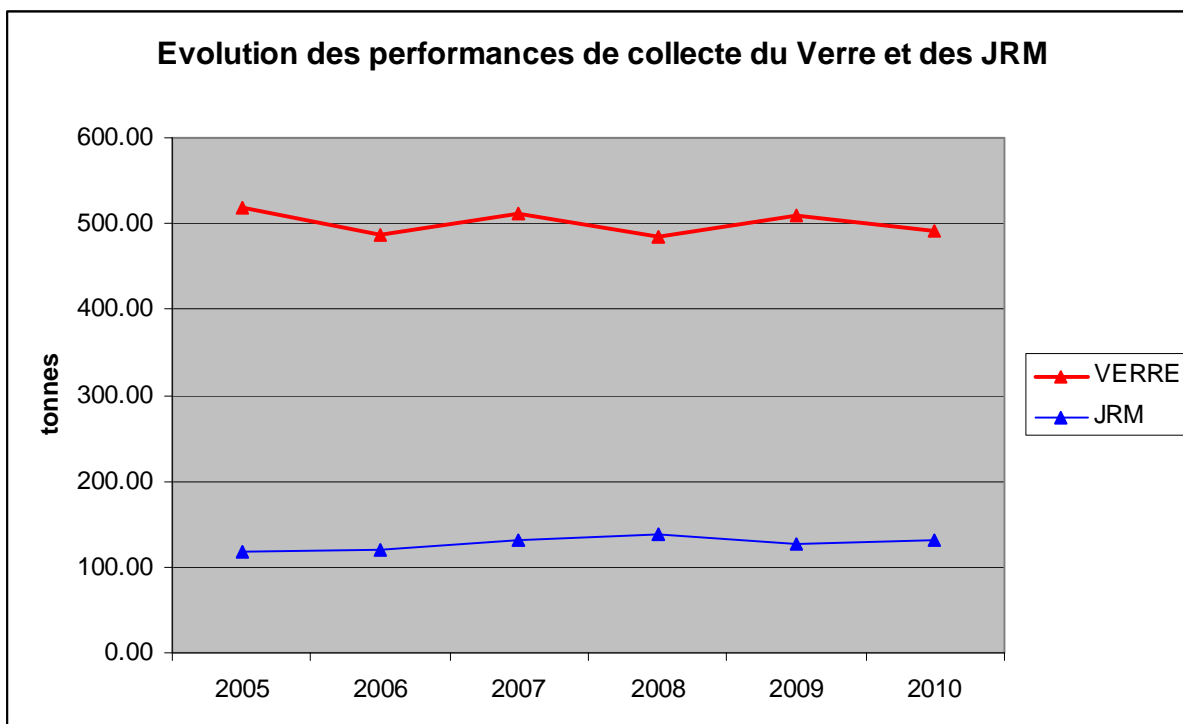
Sur l'année 2010, le tonnage de verre collecté est de 490,30 tonnes, soit 20,20 tonnes et 4 % de moins qu'en 2009. Pour cela, il a fallu procéder à 64 évacuations sur la plate forme de regroupement du verre de Bonnervo à Theix, pour 66 évacuations en 2009. A noter que sur les 64 évacuations, 22 l'ont été pour les seuls mois de juillet et août.

d) La collecte des journaux magazines (soit 15 colonnes d'apport volontaire)

130,46 tonnes de journaux et magazines ont été collectées en 2010, soit 3,62 tonnes de plus qu'en 2009, ce qui représente une augmentation de 3%.

255 vidages de conteneurs ont été effectués en 2010, le plus gros producteur étant celui de la déchèterie suivi de peu par celui de la Poste à Le Palais.

Il est à noter qu'une partie des prestations du contrat de collecte du verre et des journaux magazines est sous-traitée par la COVED à l'entreprise TRANSPORTS BREIZ ILE.



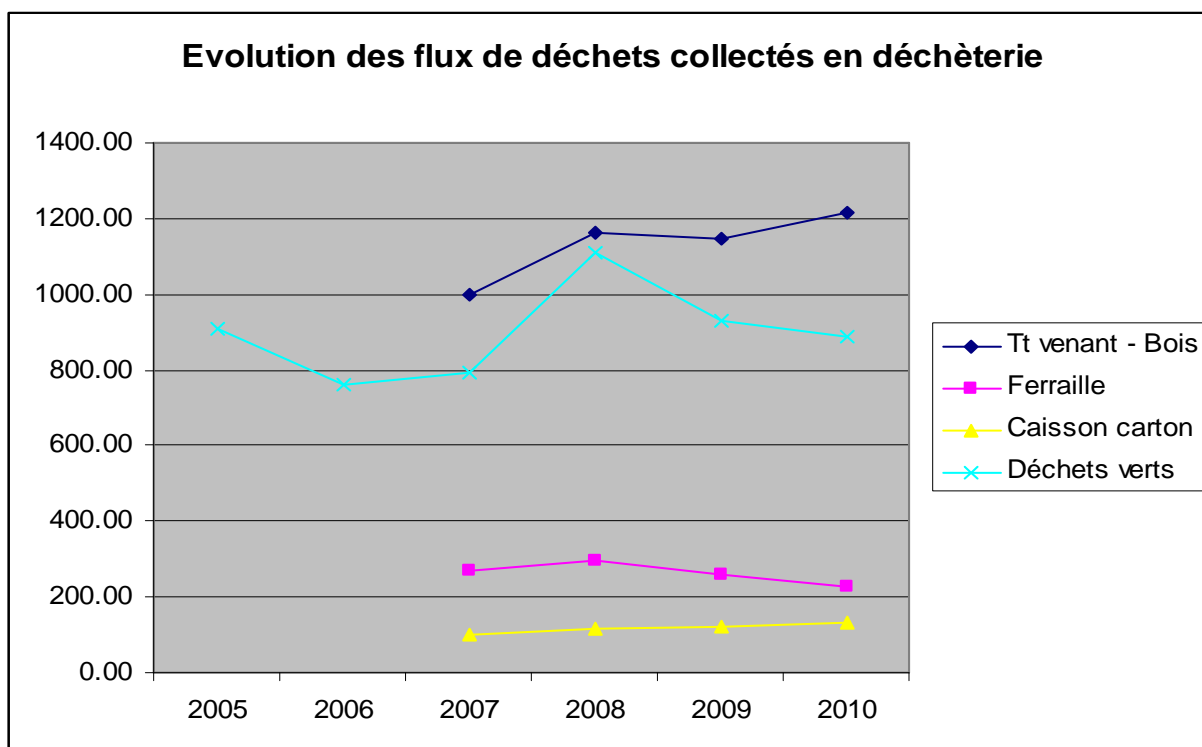
2) Lavage et entretien du parc de conteneurs

1 277 nettoyages et/ou entretiens de conteneurs à ordures ménagères ont été effectués en 2010.

L'ensemble du parc de conteneurs à emballages ménagers (couverture jaune) a été nettoyé au moins une fois sur l'année.

3) La déchèterie

a) Les résultats d'exploitation



La déchèterie est ouverte :

De mai à fin septembre : du lundi au samedi 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h sauf les jeudis matins, dimanches et jours fériés.

Le reste de l'année de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30, sauf les jeudis matins, dimanches et jours fériés.

b) Le transport des déchets sur le continent

Apports et évacuation des cartons, ferrailles, tout-venant et bois

2010	Tri cartons		Ferrailles		Traitement tout venant	Traitement bois	Transport tout venant et bois
	Nbre de caissons	Tonnes	Nbre de caissons	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Nbre de caissons
janvier	2	4.54	4	20.10	58.04	24.58	18
février	4	8.30	3	13.74	65.82	18.56	20
mars	5	8.68	5	21.52	97.2	33.48	31
avril	7	12.48	5	19.04	75.4	24.68	31
mai	6	11.06	3	11.14	68.68	24.00	27
juin	8	16.12	6	20.42	64.98	27.48	28
juillet	9	17.30	5	20.70	65.94	29.98	28
août	10	19.16	6	26.06	74.58	32.50	32
septembre	6	11.48	5	18.44	66.58	34.18	27
octobre	4	8.02	5	23.4	103.78	37.92	32
novembre	4	7.86	3	14.14	78.04	30.26	23
décembre	3	6.86	3	15.98	54.00	24.60	18
TOTAL 2010	68	131.86	53	224.68	873.04	342.22	315
TOTAL 2009	45	122.22	62	259.83	864.16	280.40	294

4) Le traitement des ordures ménagères, ...

a) Le traitement des ordures ménagères sur l'I.S.D.N.D. (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux).



Au cours de l'année 2010, 2 756,34 tonnes de déchets ménagers (dont 59,72 tonnes de déchets de balayage en juillet) ont été réceptionnées et compactées dans le casier n° 3 qui est exploité depuis le 13 avril 2006, dans la première alvéole. Soit 188.70 tonnes et 7% de moins qu'en 2009.

5) *...des emballages et déchets issus de la déchèterie*



a) Le traitement des emballages (couvercle jaune)

Les emballages ménagers ont été rechargés, et expédiés sur le continent pour y être triés au centre de tri « Trivannes » soit 67 départs (132,72 tonnes).

Ces emballages serviront à fabriquer de nouveaux produits tout en préservant des ressources naturelles. A titre d'exemple, une tonne de plastique recyclé permet d'économiser 700 kg de pétrole brut ; 40 % de la production totale d'acier provient du recyclage ; une tonne de brique alimentaire recyclée permet d'économiser deux tonnes de bois.

b) Le traitement du verre

La prestation de collecte du verre a nécessité 64 évacuations (490,30 tonnes) sur la plate forme de regroupement du verre de Bonnervo à Theix pour 66 évacuations en 2009. À noter que sur ces 64 évacuations, 34 l'ont été pour les seuls mois de juin, juillet, août et septembre. Le verrier est Saint-Gobain Emballages / Verallia.

Le produit est dans l'ensemble de bonne qualité et il faut savoir que le verre est un matériau 100 % valorisable et à l'infini.

c) Le traitement des journaux-magazines

Cette prestation de collecte des journaux-magazines a nécessité 18 transports (130,46 tonnes) sur l'usine Cellulose de la Loire à Allaire, soit autant que l'année précédente. Le produit apporté est de très bonne qualité.

Une tonne de papier recyclé permet d'économiser 2 à 3 tonnes de bois.

d) Le traitement de la ferraille

La ferraille est valorisée par un repreneur agréé (53 rotations : 224,68 tonnes, soit 35,15 tonnes de moins qu'en 2009).

e) Le traitement des tout-venants

Les 224 évacuations (873,04 tonnes) sont acheminées et enfouies dans un Centre de Stockage des déchets ultimes de classe 2 à la Vraie Croix. En 2010, il a été transféré environ 9 tonnes supplémentaires pour le tout-venant.

f) Le traitement du bois

Les 91 évacuations (342,22 tonnes) sont acheminées et triées à la Vraie Croix. La grande majorité est valorisée. Il a donc été transféré 62 tonnes supplémentaires.

g) Le traitement des pneus

Le traitement et le recyclage des pneus sont pris en charge par le titulaire du marché morbihannais ALIAPUR qui est, jusqu'à fin 2010 : la COVED.

6 évacuations ont eu lieu pour 25,48 tonnes.

La filière, comme sur le continent, rencontre des difficultés de régularité de collecte.

h) Le traitement des filets de pêche

Les filets de pêche conditionnés dans des big-bags, sont repris sur le continent et enfouis.

i) Le traitement des déchets verts

En 2010, 889 tonnes de déchets verts ont été broyées par les services de la communauté de communes soit 43 tonnes et 5 % de moins qu'en 2009.

II.- ÉLÉMENTS FINANCIERS

La gestion du service déchets à la CCBI représente 4,4 Équivalents Temps Plein (ETP).

Le traitement des déchets verts se réalise par les services de la communauté de communes depuis la date du 1^{er} juillet 2006.

La gestion de la déchèterie est en régie depuis 1998 jusqu'au 30 juin 2011.

La collecte et le traitement sont gérés dans le cadre de marchés d'exploitation :

La COVED a remporté les appels d'offres en 2006. Ces prestations sont réparties sur trois contrats différents :

⇒ Un contrat de collecte des bacs de regroupement et maintenance du parc de bacs roulants portant sur la période du 15 juin 2006 au 30 juin 2011 ;

⇒ Un contrat de collecte en apport volontaire, transfert, tri et traitement des déchets évacués portant sur la période du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2011 ;

⇒ Un contrat d'exploitation du CET de Chubiguer portant sur la période du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2011.

LABO SERVICES collecte et traite les Déchets Dangereux des Ménages (D.D.M. ou DMS) depuis le 1^{er} juillet 2006 jusqu'au 30 juin 2011 (produits toxiques, inflammables...) :

Il a eu lieu 4 enlèvements sur l'année pour 18,93 tonnes et pour un coût global de 17 620.90 € HT.

1) Charges et recettes du service

		DÉPENSES	RECETTES
RÉALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	1 585 472,55	1 554 083,10
	Section d'investissement	294 718,81	373 611,61

2) Coûts des déchets par flux

	Charges (en € H.T. la tonne)	Recettes (en € H.T. la tonne)
OMr	134	0
Emballages	908	52
Journaux-magazines	153	38
Verre	93	22
Tout- venant	210	0
Bois	201	0
Ferraille	100	55

3) La redevance d'enlèvement des ordures ménagères (R.E.O.M.)

Produit nécessaire B.P. en 2010 = 1 501 690,00 €

Tarifs votés pour 2010

Résidences principales :

Rappel du calcul :

Redevance = Valeur de la part fixe + (Nombre de parts variables x Valeur de la part variable) + Valeur de T.G.A.P. (Taxe Générale sur les Activités Polluantes)

Valeur de T.G.A.P. retenue : 14,22 €

Valeur de part fixe retenue : 88,58 €

Valeur de part variable retenue : 39,90 €

Attribution du nombre de parts variables en fonction de la composition du foyer :

Nombre de personnes	1	2 et 3	4 et +
Nombre de parts variables	1	2,5	3,5

Tarif des ménages :

Nombre de personnes	1	2 et 3	4 et +
Tarif	142,70	202,55	242,45

Résidences secondaires :

Redevance = Valeur de la part fixe + (3,5 x valeur de la part variable) + Valeur de T.G.A.P.

Valeur de T.G.A.P. retenue : 14,22 €

Valeur de part fixe retenue : 88,58 €

Valeur de part variable retenue : 3,5 x 39,90 €

Chambres d'hôtes dans la résidence principale :

Redevance = Capacité d'accueil en nombre de personnes x Valeur par personne

Valeur par personne retenue : 25,00 €

Les communes : 3,20 €/habitant :

Données INSEE mise à jour aux derniers recensements réalisés + T.G.A.P.)

Les locations professionnelles :

Nombre de logements x 249,00 € (T.G.A.P. comprise)

Les gros producteurs du secteur privé :

Distribution CASINO = 4 270,00 € + T.G.A.P. 14,22 € TTC

SOC Palantine = 3 645,00 € + T.G.A.P. 14,22 € TTC

Les gros producteurs du secteur public :

Hôpital = 8 600,00 € + T.G.A.P. 14,22 € TTC

Tarif des professionnels par catégorie :

Catégorie	Tarif activité saisonnière	Tarif année pleine
1	163,00	217,00
2	125,00	167,00
3	89,00	118,00
4	76,00	101,00
5	52,00	68,00
6	52,00	68,00

+ T.G.A.P. 14,22 € T.T.C.

Tarif des campings, restaurants, hôtels et auberges :

Part fixe

49,00 €

Valeur T.G.A.P. retenue (T.T.C.)

14,22 €

Part variable ci-dessous pour les activités à l'année (75 % de celui-ci pour les activités saisonnières ≤ 6 mois

	Tarif Unité en €
Campings par emplacement tente	33,00
Campings par emplacement caravane	49,50
Campings par mobil home ou chalet	66,00
Restauration par couvert (salle, terrasse ou autres)	13,00
Hôtels ou autres par chambre	12,00
Par personne en dortoir ou chambrée à partir de 4 pers.	6,00

+ T.G.A.P. 14,22 € T.T.C.

CONCLUSION

« Concernant les ordures ménagères résiduelles, nos performances s'améliorent, ce qui prouve que l'on trie mieux, que l'on jette moins et/ou que l'on consomme mieux.

1/3 de nos OMR annuelles est collecté sur les seuls mois de juillet et août.

Pour mémoire, au-delà de la fin d'exploitation programmée de notre site d'ISDND de Chubiguer à l'horizon des années 2020, les objectifs du PDEDMA (Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés) nous incitent à collecter moins de 200kg par habitant et par an. En 2010, on collecte encore 306kg : c'est bien mais il faut encore faire mieux !

Les performances des filières nous montrent les efforts de la population. En ce qui concerne la filière des journaux-magazines, des tout-venants et du bois, nous devons continuer la progression du tri. Ces résultats s'expliquent sans doute par la composition de nos foyers à Belle-Île (plus de la moitié de nos résidences est composée de résidences secondaires) et aussi par les apports des professionnels.

Notre organisation doit tendre vers l'optimisation du tri. Vu de l'extérieur il est bien dommage par exemple de faire venir du bois de chauffage sur l'île alors que la collectivité transfère 342 tonnes de bois sur le continent. Même si l'essentiel est valorisé et qu'il n'est pas sûr que l'ensemble puisse être utilisé en bois de chauffage, cela donne à réfléchir !

La collectivité doit améliorer la gestion des déchets et la communication sur ce sujet qui est un vecteur important. Trions mieux pour vivre mieux.

La perspective du renouvellement des marchés au 1^{er} juillet 2011 nous laisse déjà augurer une meilleure gestion et un impact moindre sur notre environnement. En effet, le transport devient essentiellement maritime (cabotage, arrivée au port de Vannes directement), ce qui aura une incidence sur notre vie insulaire (moins de transport de camions sur la liaison Belle-Île/Quiberon) et sur celle de la presqu'île.

Le service de gestion des déchets s'est donné pour objectif de travailler avec les professionnels pour trouver et améliorer les solutions afin de traiter tous les types de déchets produits sur l'île.

N'oublions pas...en faisant attention à nos pratiques de consommation (achats, échanges, compostages...) nous pouvons réduire l'apport dans nos poubelles : tant au conteneur qu'à la benne de la déchèterie ».

Le président, Frédéric LE GARS.